

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

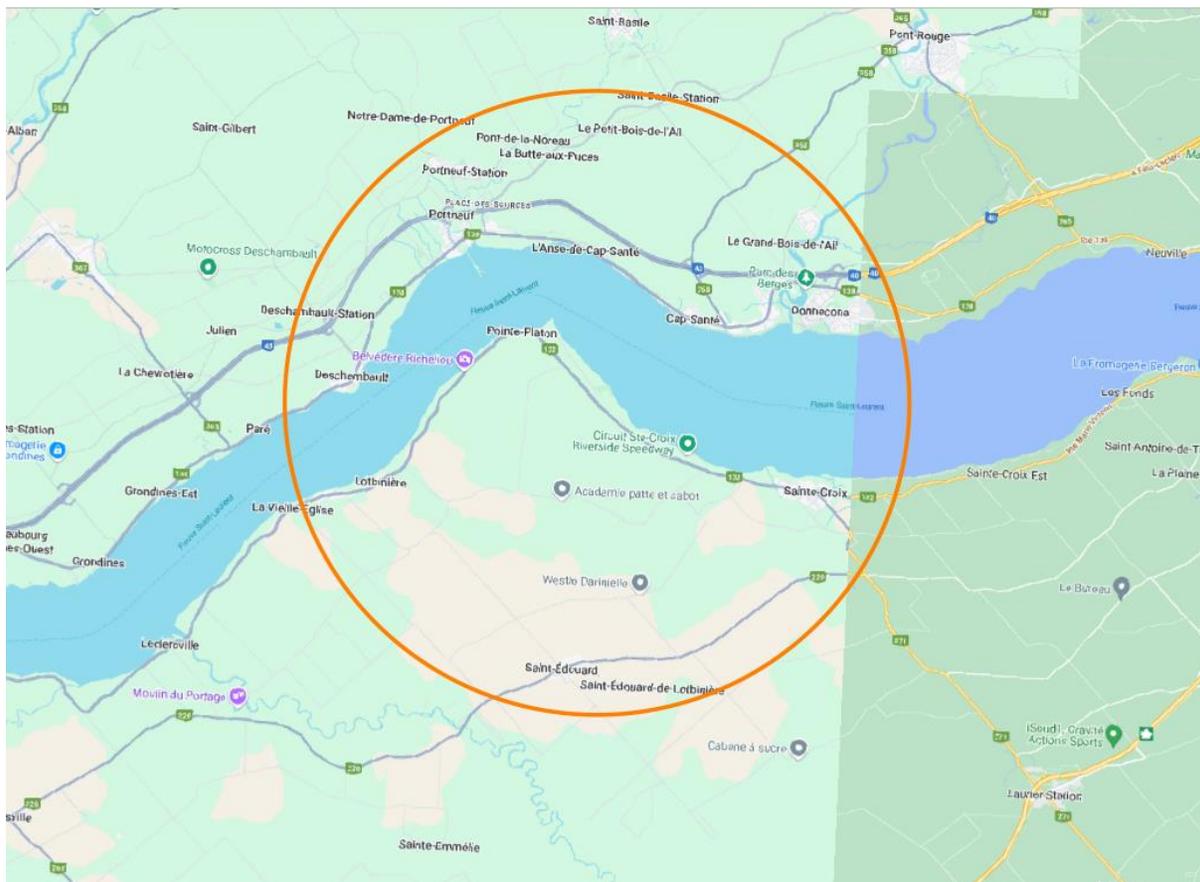
Avis de vigilance – influenza aviaire

État de la situation

3^e cas d'influenza aviaire dans la région de Sainte-Croix de Lotbinière

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient d'informer l'EQCMA d'un troisième cas d'influenza aviaire (IP-57) dans un troupeau de volailles commerciales non-contingentées situé dans la région de Sainte-Croix de Lotbinière à la suite de résultats d'analyses obtenus du laboratoire du MAPAQ aujourd'hui.

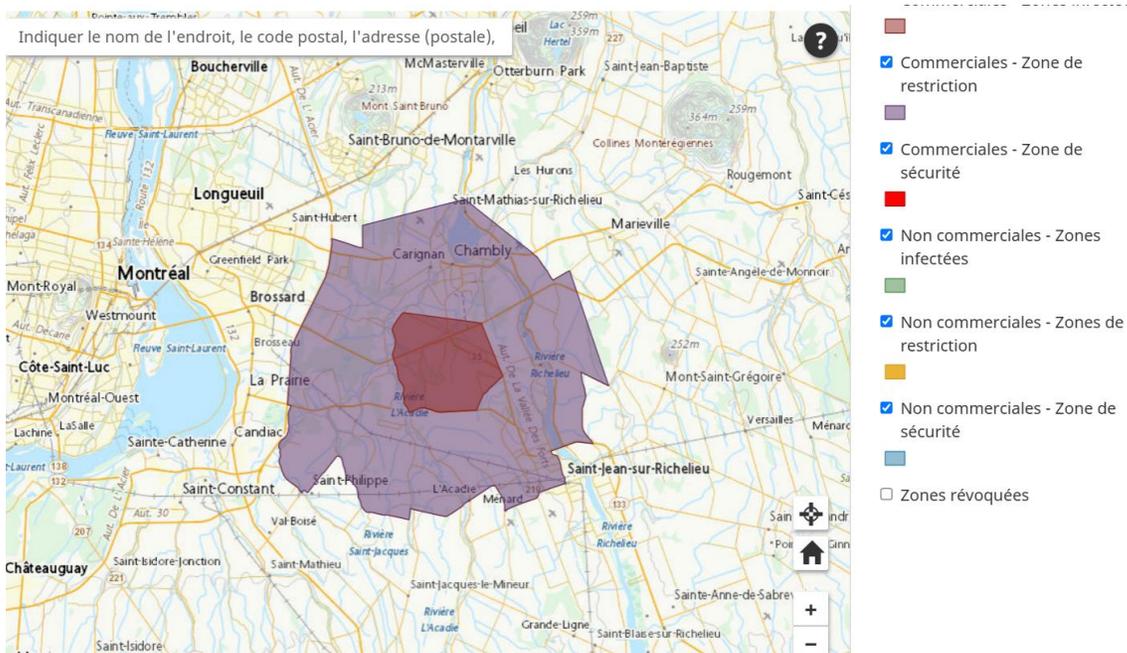
L'EQCMA émet donc une zone à risque préliminaire pour cette région, le temps que l'ACIA émette sa zone de contrôle primaire. Afin de minimiser le risque de propagation de la maladie chez d'autres fermes avicoles de la région, il est recommandé à tous les producteurs et intervenants de la filière avicole d'éviter le plus possible de circuler dans cette zone délimitée par une ligne de couleur orange sur la carte ci-dessous. Pour toute activité essentielle, veuillez-vous assurer de mettre en application les mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ces protocoles peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).



Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation

Zone de contrôle primaire pour le deuxième cas

L'ACIA a aussi émis aujourd'hui sa zone de contrôle primaire (ZCP-246) autour du 2^e cas (IP-56) déclaré avant-hier.



Vous pouvez consulter cette ZCP sur le site de l'ACIA au [lien suivant](#). Dorénavant, tous les déplacements liés au secteur avicole dans cette zone doivent se faire avec un permis. Pour plus d'informations sur les permis, vous pouvez consulter l'outil dynamique de l'ACIA au [lien suivant](#).

Zone à risque préliminaire (ZRP) de l'EQCMA

L'EQCMA retire donc immédiatement sa ZRP dans la région de Carignan en Montérégie.

